

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 D 00095

Numéro SIREN : 339 954 802

Nom ou dénomination : Franck DJIANE, Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER et Arnaud DEGOUZON Notaires Associés

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2020 sous le numéro de dépôt 6941

# Greffe du tribunal de commerce de Versailles



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 24/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/6941

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire  
Changement de la dénomination sociale  
Changement(s) de gérant(s)  
Modification(s) statutaire(s)

### Déposant :

Nom/dénomination : Franck DJIANE, Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER et Arnaud DEGOUZON Notaires Associés

Forme juridique : Société civile professionnelle

N° SIREN : 339 954 802

N° gestion : 1987 D 00095

n° de dépôt

6941



n° de gestion

87 D 9 5

24 FEV. 2020

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE



66

n° de Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN – Franck DJIANE – Amélie GIROT de LANGLADE-  
facture MULLER chronos

Notaires associés

Siège social : 19ter Quai de l'Arquebuse - 78250 Meulan en Yvelines

*Copie certifiée conforme  
à l'original  
Franck DJIANE  
Le 20 février 2020*

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt,  
Le 5 février

*PF  
05.02.20  
↳ LR  
↳ Dén  
↳ MJ*

Les associés de la Société Civile Professionnelle, S.C.P. au capital de cinq cent treize mille euros divisés en cinq cent treize parts sociales, dont le siège social est à Meulan en Yvelines (78250), 19ter quai de l'Arquebuse, se sont réunis au dit siège sur convocation verbale qui leur a été faite par la gérance

L'assemblée est présidée par Me Franck DJIANE, cogérante de la SCP « Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN, Franck DJIANE et Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER, Notaires Associés ».

SONT PRESENTS

Me Amélie GIROT DE LANGLADE-MULLER, cogérante de la SCP « Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN, Franck DJIANE et Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER, Notaires Associés », née à VERSAILLES (Yvelines) le 24 mai 1984, propriétaire de 171 parts sociales, numérotées de 1 à 171.

Me Franck DJIANE, cogérant de la SCP « Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN, Franck DJIANE et Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER, Notaires Associés », né à COURBEVOIE (Hauts de Seine) le 10 octobre 1975, propriétaire de 171 parts sociales, numérotées de 172 à 342.

Me Arnaud DEGOUZON, cogérant de la SCP « Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN, Franck DJIANE et Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER, Notaires Associés », né à BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts de Seine) le 21 novembre 1973, propriétaire de 171 parts sociales, numérotées de 343 à 513.

Soit au total TROIS associés présents, totalisant CINQ CENT TREIZE parts.

*← air A*



*Cplent*

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

## ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

La nomination de Monsieur Arnaud DEGOUZON en qualité de gérant associé par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 9 janvier 2020, ainsi que sa prestation de serment à la Première Chambre du Tribunal Judiciaire de Versailles en date du 4 février 2020.

Le retrait de Maître Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN en date du 4 février 2020.

Le changement de dénomination sociale de la SCP « Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN, Franck DJIANE et Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER, Notaires Associés ».

La modification des statuts - Art 3 Raison sociale - Art 6 Apports I - Art 7 Capital social Art 7bis Parts d'industrie.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret du 3 juillet 1978, le texte des résolutions proposées et tout document nécessaire à l'information des associés ont été tenus à leur disposition au siège social ou ils ont pu en prendre connaissance et copie.

Le Président donne aux membres de l'Assemblée toutes explications sur l'objet à l'Ordre du jour.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte et donne la parole aux associés qui ont des observations à présenter ou des explications à demander.

Après plusieurs échanges de vues, d'observations et d'explications et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

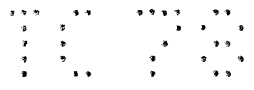
## RESOLUTIONS

### Première résolution

Les associés approuvent la nomination de Maître Arnaud DEGOUZON comme gérant associé au sein de la S.C.P., arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 9 janvier 2020. Suivant procès-verbal émanant de la Première Chambre du Tribunal Judiciaire de Versailles en date du 4 février 2020, il a été constaté la prestation de serment de Maître Arnaud DEGOUZON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

 de 



**Deuxième résolution**

Les associés approuvent le retrait de Maître Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN en date du 9 janvier 2020 date de l'arrêté de nomination de Maître Arnaud DEGOUZON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution**

Les associés approuvent le changement de dénomination sociale de la

SCP « Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN, Franck DJIANE et Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER, Notaires Associés »

en

SCP « Franck DJIANE, Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER et Arnaud DEGOUZON, Notaires Associés »,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Quatrième résolution**

Les associés approuvent la modification des articles 3, 6, 7 et 7bis des statuts, à savoir :

Article 3 - Raison sociale :

La société a pour raison sociale « Franck DJIANE, Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER et Arnaud DEGOUZON, Notaires Associés »

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial.

Article 6 – Apport :

I - Apports en nature

Par Me Franck DJIANE la somme de 171 000 €

Par Me Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER la somme de 171 000 €

Par Me Arnaud DEGOUZON la somme de 171 000 €

~~\_\_\_\_\_~~

AC

A



*C. L...*

Article 7 - Capital social - Parts sociales :

Me Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER, pour 171 parts numérotées de 1 à 171 de 1.000 euros, soit	171 000 euros
Me Franck DJIANE, pour 171 parts numérotées 172 à 342 de 1.000 euros, soit	171 000 euros
Me Arnaud DEGOUZON, pour 171 parts numérotées de 343 à 513 de 1.000 euros, soit	171 000 euros
<b>Total égal au montant du capital social</b> Cinq cent treize mille euros	<b>513 000 euros</b>

Article 7bis - Parts d'industrie

Il est, en outre, créé TROIS CENTS PARTS (300) d'industrie attribuées à Maître Franck DJIANE, Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER et Arnaud DEGOUZON, en représentation de leurs apports en industrie, savoir :

A Maître Franck DJIANE d'industrie	100 parts
A Maître Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER d'industrie	100 parts
A Maître Arnaud DEGOUZON	100 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Cinquième résolution**

L'assemblée donne tous pouvoirs à Me Franck DJIANE pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*



*[Signature]*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés présents.

Maître Franck DJIANE

Maître Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER

Maître Arnaud DEGOUZON

